

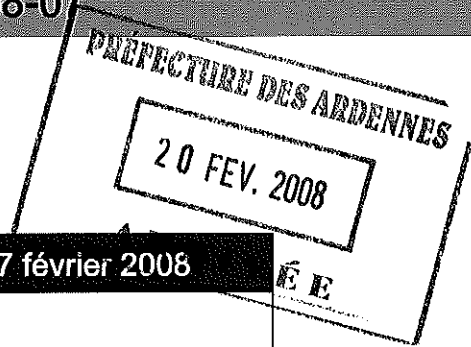


COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°08-07

L'an deux mille huit,
Le 12 février, à Metz

La réunion du 6 février 2008 n'a pas obtenu le quorum.



Date de convocation	7 février 2008
Nombre de délégués :	
+ Titulaires et suppléants	70 dont 35 titulaires
+ Présents	3
+ vote par procuration	0

Étaient présents :

M. Jacques JEANTEUR, M. Jacky NICOLAS et Daniel BEGUIN.

Objet de la délibération :

Modification de la délibération n° 07-14 : création d'un poste de chargé de mission développement durable

Vu la délibération n° 07-14 créant un poste de chargé de mission développement durable,

Vu le volet complémentaire apporté au projet pour intégrer une partie des opérations du CPIER Meuse,

Considérant que la durée du contrat (18 mois) initialement prévu est insuffisante au regard des missions liées ce poste,

Monsieur le Président propose que la délibération n° 07-14 soit modifiée pour fixer la durée du contrat à 3 ans,

Le Comité Syndical de l'EPAMA,

- Décide de modifier la délibération n° 07-14 du 15 mai 2007 pour fixer la durée de l'emploi de chargé de mission développement durable à 3 ans.

Le Président,

Jacques JEANTEUR